FICHE D'INFORMATION DU CCDS

PERSONNES HANDICAPÉES

No. 4
2002

Dans cette **quatrième fiche d'information concernant les personnes handicapées**, nous fournissons davantage de statistiques sur le marché du travail, relatives aux personnes handicapées, à la demande de nombreux de nos lecteurs. En particulier, nous avons reçu de nombreuses demandes de données qui vont au-delà des simples questions sur les caractéristiques de la participation à la main d'oeuvre. Les gens sont intéressés à en savoir plus sur le genre de travail effectué par les personnes handicapées lorsqu'elles trouvent un emploi rémunéré sur le marché du travail, et nous avons aussi reçu plusieurs demandes d'information sur les salaires. Par conséquent, dans cette fiche d'information, nous mettons principalement l'accent sur des données sur les salaires en utilisant les chiffres de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada.

Salaires horaires

En général, les personnes handicapées touchaient des salaires plus bas que les personnes non handicapées. Si nous examinons le taux médian[1] de salaires horaires composés pour les personnes handicapées et non handicapées (voir le tableau 1), il est bien évident que les personnes handicapées gagnaient moins de l'heure dans leur emploi que les personnes non handicapées.

Qui gagne les taux de rémunération les plus bas et les plus élevés?

Le taux de rémunération le plus bas est gagné par les jeunes femmes handicapées (de 16 à 34 ans), tandis que le taux de rémunération le plus élevé se trouve parmi les hommes non handicapés de 35 ans et plus. Ce sont les jeunes travailleurs et les femmes qui ont les taux de salaires les plus bas parmi toutes les personnes, handicapées ou non. En 1998, par

---

[1] Le «salaire horaire composé» correspond au taux moyen de salaire horaire (en fonction du nombre d'heures de travail dans chaque emploi) de tous les emplois tenus pendant l'année pour chaque individu.

Le «salaire horaire médian composé» correspond à un taux de salaire unique considéré représentatif de plusieurs individus appartenant à un groupe spécifique (défini selon l'âge, le sexe, l'état d'handicapé, le niveau de scolarité etc...). En prenant le taux de salaire horaire composé de tous les individus de chaque groupe, nous calculons la valeur «médiane». C'est-à-dire que la moitié des individus dans le groupe avait un taux de salaire horaire composé qui était plus bas et l'autre moitié un taux qui était plus élevé.

Tous les salaires mentionnés ici sont en dollars constants 1998, et ont été ajustés au taux d'inflation. Cela nous permet de comparer de façon plus exacte les salaires sur les trois années étudiées, sans avoir à se préoccuper des effets de l'inflation.

Tableau 1 **Taux de salaires horaires* des travailleurs handicapés ou non handicapés selon la tranche d'âge et le sexe, 1993, 1995 & 1998**

	Tranche d'âge					
	16 à 34 ans		35 à 49 ans		50 à 64 ans	
Personnes handicapées	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1993	12,89 $	9,73 $	17,71 $	13,08 $	17,78 $	12,80 $
1995	10,89 $	9,38 $	15,63 $	11,98 $	18,40 $	10,86 $
1998	12,38 $	11,43 $	16,07 $	12,36 $	18,92 $	12,00 $
Personnes non handicapées						
1993	14,28 $	12,62 $	20,30 $	14,48 $	19,69 $	13,57 $
1995	14,38 $	12,01 $	20,48 $	15,07 $	20,01 $	14,54 $
1998	14,00 $	12,00 $	19,62 $	15,05 $	20,00 $	14,11 $

* Note : Ces chiffres représentent des taux médians de salaires horaires composés en dollars 1998 constants. Voir la note de bas de page n.1 dans le texte pour une définition plus détaillée.

Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada (fichier principal).

exemple, le plus bas taux médian de salaire horaire composé était de 11,43 $ pour les femmes handicapées de 16 à 34 ans, alors que le taux médian de salaire horaire composé le plus élevé était de 20,00 $ pour les hommes non handicapés de 50 à 64 ans. (voir le tableau 1)

Quelles étaient les caractéristiques de salaires dans les années 1990?

Le plus grand changement aux taux de salaires s'est produit parmi les personnes handicapées. Tandis que le taux général des salaires (en dollars constants 1998) est resté assez stable, avec uniquement quelques variations de 1993 à 1998 pour les personnes non handicapées, il y a eu plusieurs changements notoires dans les caractéristiques de salaires parmi les personnes handicapées. Pour ce groupe, en général, les données montrent une baisse dans les salaires horaires en 1995 et une reprise incomplète à partir de 1998, à juste au-dessous de leurs niveaux de 1993.[2] D'autres recherches ont indiqué que 1995 a représenté la pire année pour les personnes handicapées en ce qui concerne la plupart des indicateurs du marché du travail, et ces données n'y font pas exception.[3] Alors que l'économie dans l'ensemble était bien en état de reprise en 1995 après la récession du début des années 1990, toutes les indications confirmaient que les effets bénéfiques étaient retardés quand il s'agissait des personnes handicapées (voir le tableau 1).

Les Fiches d'information du CCDS concernant les personnes handicapées sont publiées par le Conseil canadien de développement social (CCDS) grâce au soutien financier de Développement des ressources humaines Canada.

Afin d'être ajouté ou enlevé de la liste d'envoi pour cette série de *Fiches d'information*, veuillez contacter :

Programme d'information/ personnes handicapées :
CCDS, 309, rue Cooper, 5e étage, Ottawa, ON K2P 0G5
Tél. : (613) 236-8977, poste 259; fax : (613) 236-2750,
Courriel : drip@ccsd.ca

La présente fiche d'information est aussi affichée sur le site Web du CCDS à www.ccsd.ca/drip en format PDF et html.

Tous droits réservés.
ISBN 0-88810-509-6
No de convention 40012390 de la Poste-publication

Le CCDS est une agence membre de Centraide

[2] Il y avait quelques exceptions à cette tendance qui sont indiquées dans la prochaine section.

[3] Pour simplifier, nous ne présentons ici que des données pour 1993, 1995 et 1998, mais elles correspondent aux années les plus représentatives dans la période de 1993 à 1998.

Transposer les chiffres en graphiques :

On peut observer ces caractéristiques de salaires plus clairement en réorganisant les données du tableau 1 en graphiques pour les trois tranches d'âge. Parmi les travailleurs plus jeunes (de 16 à 34 ans), les personnes handicapées ont subi une chute de leur taux de salaire horaire en 1995 (voir le graphique 1A). Pour les jeunes hommes handicapés, le taux médian de salaire horaire composé en 1993 était de 12,89 $ de l'heure; il est tombé à 10,89 $ de l'heure en 1995, et était remonté à 12,38 $ en 1998. Parmi les jeunes femmes handicapées, le taux médian de salaire horaire composé a légèrement baissé de 9,73 $ en 1993 à 9,38 $ en 1995, puis a fortement remonté en 1998 à 11,43 $ – un niveau plus élevé que celui de 1993. Parmi toutes les femmes handicapées, cependant, c'était la seule tranche d'âge à avoir récupéré si fortement et cela représente une exception à la règle générale.

Ce phénomène requiert une analyse plus détaillée à l'avenir. Par exemple, serait-il possible que des niveaux de scolarité plus élevés parmi les jeunes femmes handicapées soit un facteur? Une analyse longitudinale examinant qui parmi ce groupe est sorti complètement de la main d'oeuvre de 1995 à 1998 pourrait aussi fournir certains renseignements. Il est possible, par exemple, que certaines des plus jeunes femmes handicapées qui avaient de faibles salaires aient été plus susceptibles de perdre leur emploi en 1995 et n'aient pas encore pu retourner sur le marché du travail en 1998. Selon ce scénario, les gains salariaux acquis par les autres femmes handicapées qui sont restées dans la main d'oeuvre pourraient avoir été contrebalancés par la perte d'emploi du groupe plus jeune. Nous espérons étudier ces questions à l'avenir.

L'autre exception à la règle générale se remarque chez les hommes handicapés plus âgés. Ils ont vu une augmentation de leurs salaires de 1993 à 1995 – de

Graphique 1A

Taux de salaires horaires* des travailleurs de 16 à 34 ans, handicapés ou non handicapés, selon le sexe, 1993, 1995 & 1998

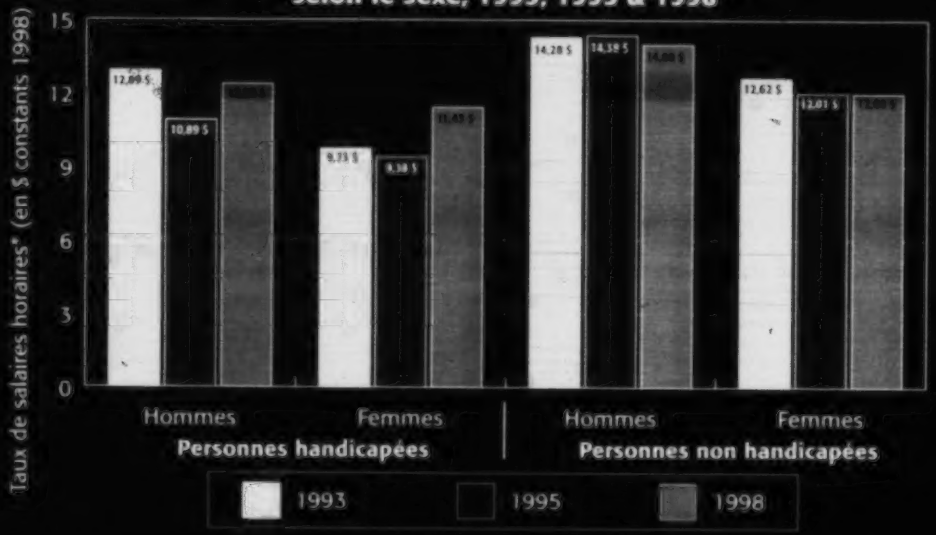

* Note : Ces chiffres représentent des taux médians de salaires horaires composés en dollars 1998 constants. Voir la note de bas de page n.1 dans le texte pour une définition plus détaillée.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada (fichier principal).

Graphique 1B

Taux de salaires horaires* des travailleurs de 35 à 49 ans, handicapés ou non handicapés, selon le sexe, 1993, 1995 & 1998

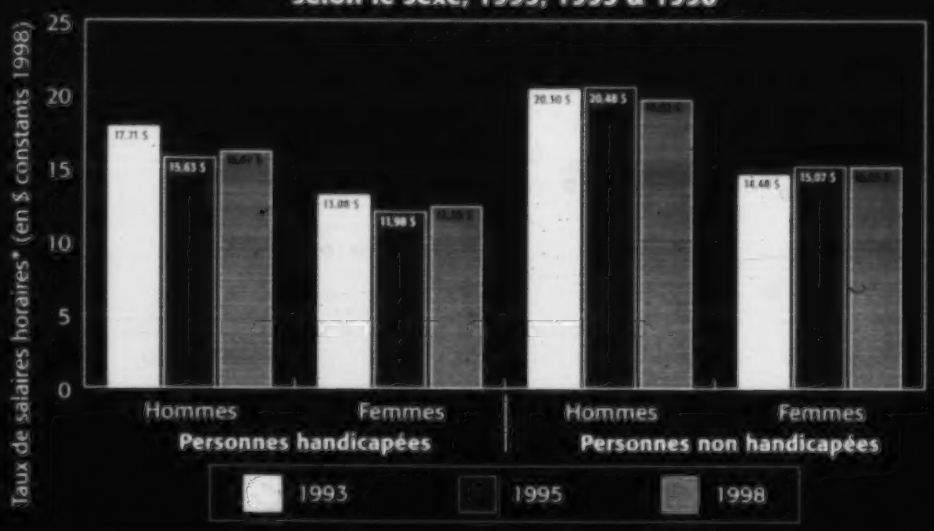

* Note : Ces chiffres représentent des taux médians de salaires horaires composés en dollars 1998 constants.
Voir la note de bas de page n.1 dans le texte pour une définition plus détaillée.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada (fichier principal).

Graphique 1C

Taux de salaires horaires* des travailleurs de 50 à 64 ans, handicapé ou non handicapé, selon le sexe, 1993, 1995 & 1998

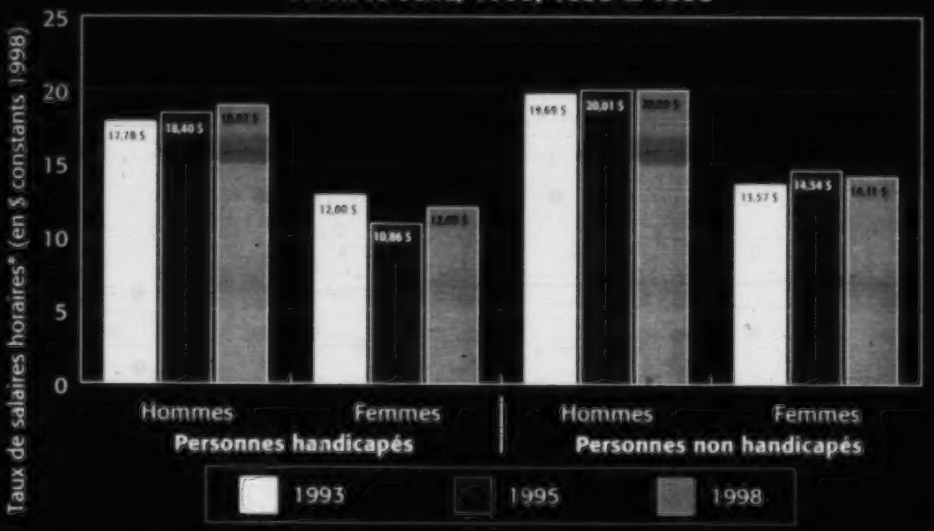

* Note : Ces chiffres représentent des taux médians de salaires horaires composés en dollars 1998 constants.
Voir la note de bas de page n.1 dans le texte pour une définition plus détaillée.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada (fichier principal).

17,78 $ à 18,40 $ – qui sont restés relativement stables jusqu'à 1998, à 18,92 $ (voir le graphique 1C). Encore une fois, il sera nécessaire de mener des analyses à l'avenir pour mieux comprendre ce phénomène.

Dans quelle mesure le niveau de scolarité affecte-t-il les salaires?

Comme on peut s'y attendre, les personnes avec un plus haut niveau de scolarité ont en général des salaires plus élevés que celles avec un plus bas niveau d'éducation – qu'elles soient handicapées ou non. Néanmoins, dans la plupart des niveaux de scolarité, les salaires des personnes non handicapées ont tendance à être plus élevés que ceux des personnes handicapées (voir le tableau 2). Il y a cependant certaines circonstances où ce n'est pas le cas. Ce qui suggère que l'éducation est un facteur très important dans la détermination des salaires des personnes handicapées.

Lorsqu'on examine les tendances dans les années 1990, on remarque que chez les personnes handicapées, les taux de salaires des personnes avec une scolarité de moins du secondaire étaient inférieurs en 1998 par rapport à 1993 ou à 1995. Contrairement à leurs semblables mieux scolarisées, les taux de salaires de ce groupe n'ont pas remonté après 1995 (voir le tableau 2 et les graphiques 2A, B & C).

L'avantage salarial dont profitent les travailleurs plus âgés est évident tant chez les personnes handicapées que non handicapées. Cependant, la combinaison de l'âge et d'un niveau d'éducation postsecondaire est particulièrement important pour les travailleurs handicapés. En 1993, par exemple, les plus jeunes handicapés (de 16 à 34 ans) diplômés du postsecondaire avaient un salaire horaire médian composé de 12,34 $, par rapport à 15,39 $ pour le groupe équivalent non handicapé. L'écart de salaire en 1993 entre les personnes handicapées et non handicapées était considérablement moins élevé chez les travailleurs plus âgés (de 50 à 64 ans) diplômés du postsecondaire – 19,20 $ et 20,50 $ respectivement. Alors que l'écart entre ces deux groupes s'est un peu élargi en 1995, il avait pratiquement disparu à partir de 1998 (20,12 $ par rapport à 20,16 $; voir le tableau 2 et le graphique 2C).

Tableau 2

Taux de salaires horaires* des travailleurs handicapés ou non handicapés selon la tranche d'âge et le niveau de scolarité, 1993, 1995 & 1998

		Personnes handicapées			Personnes non handicapées		
		1993	1995	1998	1993	1995	1998
Tranche d'âge	Niveau de scolarité atteint						
16 à 34 ans	Moins du secondaire	11,07 $	10,06 $	9,56 $	10,42 $	10,14 $	9,50 $
	Diplôme secondaire	10,33 $	9,68 $	11,43 $	11,70 $	10,95 $	11,10 $
	Diplôme postsecondaire	12,34 $	12,15 $	16,80 $	15,39 $	15,51 $	15,36 $
35 à 49 ans	Moins du secondaire	12,00 $	11,46 $	11,25 $	13,83 $	13,42 $	13,50 $
	Diplôme secondaire	16,51 $	12,34 $	13,22 $	15,87 $	15,98 $	15,53 $
	Diplôme postsecondaire	17,07 $	16,58 $	16,36 $	19,97 $	20,01 $	19,76 $
50 à 64 ans	Moins du secondaire	13,86 $	14,84 $	12,32 $	13,66 $	14,18 $	13,14 $
	Diplôme secondaire	15,79 $	12,51 $	12,50 $	15,36 $	15,57 $	16,08 $
	Diplôme postsecondaire	19,20 $	18,89 $	20,12 $	20,50 $	20,60 $	20,16 $

* Note : Ces chiffres représentent des taux médians de salaires horaires composés en dollars 1998 constants.
Voir la note de bas de page n.1 dans le texte pour une définition plus détaillée.

Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada (fichier principal).

Graphique 2A

Taux de salaires horaires* des travailleurs de 16 à 34 ans, handicapés ou non handicapés, selon le niveau de scolarité atteint, 1993, 1995 & 1998

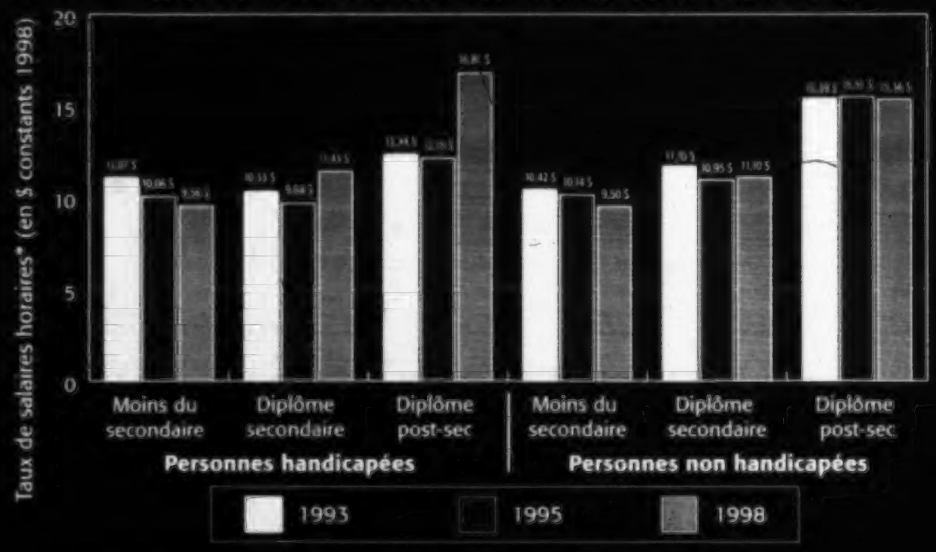

* Note : Ces chiffres représentent des taux médians de salaires horaires composés en dollars 1998 constants.
Voir la note de bas de page n.1 dans le texte pour une définition plus détaillée.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada (fichier principal).

Graphique 2B

Taux de salaires horaires* des travailleurs de 35 à 49 ans, handicapés ou non handicapés, selon le niveau de scolarité atteint, 1993, 1995, & 1998

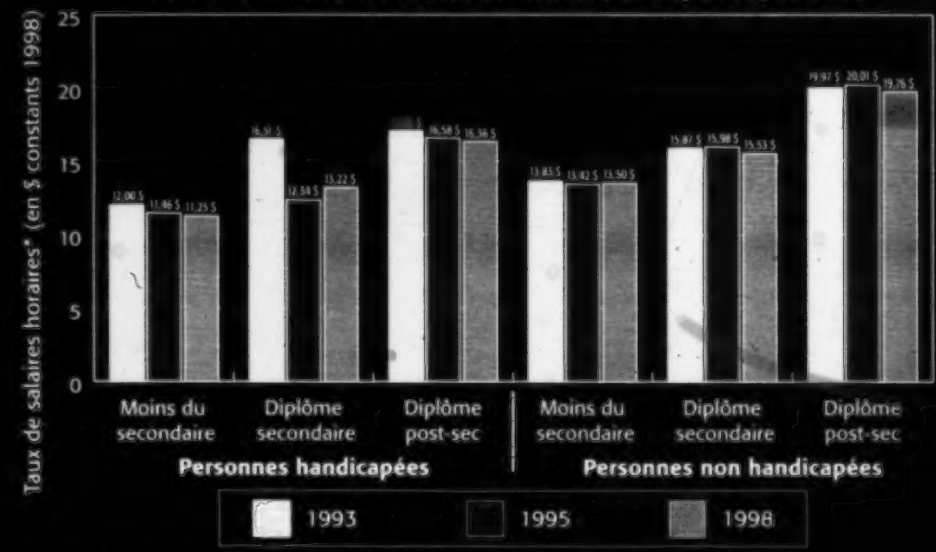

* Note : Ces chiffres représentent des taux médians de salaires horaires composés en dollars 1998 constants.
Voir la note de bas de page n.1 dans le texte pour une définition plus détaillée.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada (fichier principal).

Graphique 2C

Taux de salaires horaires* des travailleurs de 50 à 64 ans, handicapés ou non handicapés, selon le niveau de scolarité atteint, 1993, 1995 & 1998

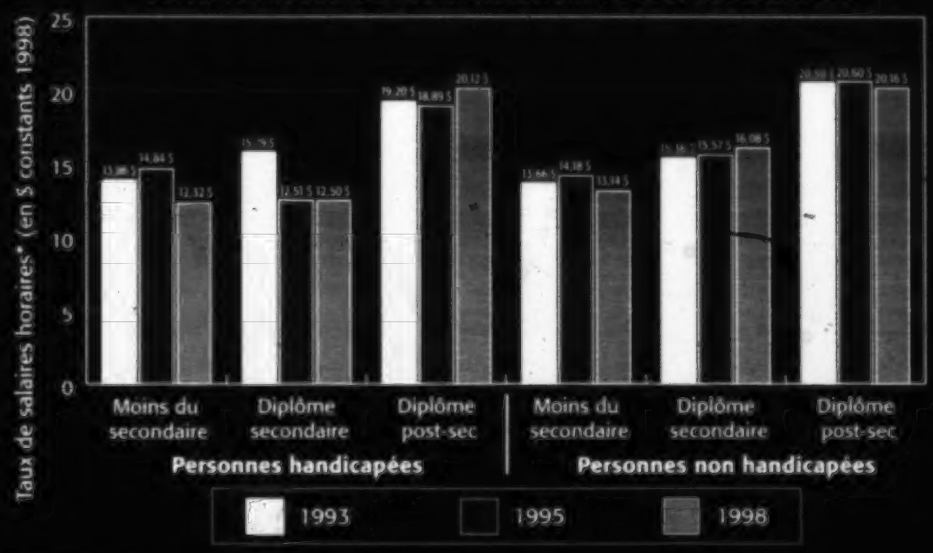

* Note : Ces chiffres représentent des taux médians de salaires horaires composés en dollars 1998 constants.
Voir la note de bas de page 0.1 dans le texte pour une définition plus détaillée.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada (fichier principal).

Le manque de stabilité d'emploi et les salaires

Les avantages par rapport aux salaires liés à l'emploi stable toute l'année sont évidents (voir le tableau 3). Tant chez les personnes handicapées que non handicapées, celles qui travaillaient toute l'année gagnaient des salaires horaires plus élevés que celles qui passaient une partie de l'année hors de la main d'oeuvre. Cet écart devenait encore plus prononcé au fil des ans parmi les personnes handicapées et restait relativement constant au fil des ans parmi les personnes non handicapées. Exactement comme on l'a constaté dans le cas de la scolarité, où ceux qui avaient les plus bas niveaux d'éducation semblaient perdre en salaires tout au long de la décennie – sans voir de reprise après 1995 – il s'est produit aussi la même chose pour ceux avec des caractéristiques moins stables de participation à la main d'oeuvre. Cela laisse entendre que certains groupes de personnes handicapées sont en train de devenir de plus en plus marginalisés.

Tableau 3 **Taux de salaires horaires* des travailleurs handicapés ou non handicapés selon la tranche d'âge et les caractéristiques de participation à la main d'oeuvre, 1993, 1995 & 1998**

		Personnes handicapées			Personnes non handicapées		
		1993	1995	1998	1993	1995	1998
Tranche d'âge	Participation à la main d'oeuvre						
16 à 34 ans	Emploi toute l'année	12,55 $	11,46 $	14,50 $	14,63 $	14,38 $	14,26 $
	Hors Md'O** partie de l'année	9,60 $	9,16 $	9,01 $	10,67 $	10,27 $	10,00 $
35 à 49 ans	Emploi toute l'année	17,20 $	15,36 $	16,07 $	18,57 $	18,96 $	18,09 $
	Hors Md'O** partie de l'année	11,73 $	11,34 $	10,00 $	12,80 $	12,18 $	12,63 $
50 à 64 ans	Emploi toute l'année	16,81 $	16,68 $	17,69 $	17,05 $	17,86 $	17,76 $
	Hors Md'O** partie de l'année	14,62 $	14,80 $	12,33 $	13,51 $	14,07 $	13,50 $

* Note : Ces chiffres représentent des taux médians de salaires horaires composés en dollars 1998 constants.
Voir la note de bas de page n.1 dans le texte pour une définition plus détaillée.

** Personne hors de la main d'oeuvre une partie de l'année

Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada (fichier principal).

Aidez à sauver des arbres au Canada

Aidez à sauver des arbres au Canada Chaque numéro des *Fiches d'information du CCDS concernant les personnes handicapées* est affiché sur notre site Web en format PDF et HTML. Si vous préférez recevoir une version **électronique** de nos fiches d'information, au lieu d'une copie imprimée par la poste, veuillez visiter notre site Web à www.ccsd.ca/drip. Cliquez alors sur «Liste d'envoi» et ajoutez votre adresse électronique dans l'espace requis. Nous vous avertirons par courrier électronique des prochains numéros ou autres matériels affichés. Vous pouvez ainsi avoir accès à l'information – comme cela vous convient – tout en aidant à sauver quelques arbres en même temps.

Prochain numéro : Dans la ***Fiche d'information N° 5 concernant les personnes handicapées***, nous continuerons d'examiner les données salariales à l'aide des données longitudinales de l'EDTR, y compris la mobilité des salaires pendant la période de 1993 à 1998.